

Annulation
de l'enregistrement d'un parti politique enregistré
(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par.139(2))



P 04 806
(2011-02-07)

Date : _____

Destinataire : Directeur général des élections
Élections Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur : _____
(Nom du parti politique)

Objet : **Annulation de l'enregistrement d'un parti politique enregistré**

Conformément au paragraphe 139(2) de la *Loi électorale*, veuillez annuler l'enregistrement du parti politique suivant :

L'annulation de l'enregistrement du parti politique ci-dessus annule aussi l'enregistrement de toutes les associations de circonscription qui lui sont associées (par. 139(3)).

(Signature du chef du parti)